

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 juin 2025
Extrait des délibérations n°12**

Date de convocation : le 10 juin 2025. Date d'affichage : le 10 juin 2025.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 16 juin 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de TOURVILLE-LA-CAMPAGNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HÉNON.

Membres en exercice : 56

Présents : 46

Pouvoirs : 5

Toutes les communes étaient représentées sauf : SAINT-MESLIN-DU-BOSC et LA PYLE

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGEANT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry - Excusé
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Excusé
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick - Excusé	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul - Excusé	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT-LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTTE Gérard - Excusé	ROUSSIAU Yann - Absent
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Excusé RECLARD Sandrine - Excusée - POUVOIR : G. BERTHELIN BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabel - Excusée - POUVOIR : A. LE MERRER DAVOUST Francis - Excusé DETAILLE Edouard - Excusé - POUVOIR : F. BRONNAZ LE MERRER Anita LEROY Hélène LEVAVASSEUR Katiana – Absente ONFRAY Didier Excusé - POUVOIR : A. CHEUX VAUQUELIN Isabelle - Excusée - POUVOIR MN. CHEVALIER	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtitia - Excusée
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle - Excusée
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël - Excusé	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 juin 2025
Extrait des délibérations n°12**

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget office du tourisme (OT) 2025 - Décision modificative n°1 – ouverture et virement de crédits

Afin de favoriser le tourisme sur le territoire du Neubourg, des actions sont proposées :

- Exposition photos valorisant le territoire : **2 500,00 euros**
- Places pour le château du Champs de bataille : **2 700,00 euros**

En raison de l'instauration de la taxe de séjour, différentes dépenses sont à prévoir :

- L'achat d'un logiciel est proposé dont le montant s'élèverait à **7 680,00 euros**, auto-financé intégralement sur la section d'investissement. L'achat de ce logiciel est un préalable pour collecter les données issues des hébergeurs du territoire.
- Un ½ ETP sur deux mois serait à prévoir en fonctionnement soit **2 500,00 euros**

Enfin, il faut abonder l'article 65888 de 20,00 € afin de permettre la prise en charge des écarts de centimes sur le prélèvement à la source

Ci-après les ouvertures et les virements de crédits proposés :

OT - Section de fonctionnement	
Dépenses	(+) 7 720,00 €
Article 611 – Contrats de prestation de services	(+) 2 500,00 €
Article 6238 – Diverses publicités, publications, relations publiques	(+) 2 700,00 €
Article 64131 – rémunération du personnel contractuel	(+) 2 500,00 €
Article 65888 – Autres charges diverses de gestion courante (PAS)	(+) 20,00 €
Recettes	(+) 7 720,00 €
Article 757361 – Subvention collectivité de rattachement	(+) 7 720,00 €

OT - Section d'investissement	
Dépenses	0 €
Article 2051 – Concessions et droits similaires	(+) 7 680,00 €
Article 2188 - Autres immobilisations corporelles	(-) 7 680,00 €

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu la délibération n°7 en date du 14 avril 2025 portant sur l'adoption du Budget Primitif 2025 relatif au Budget OT,
Vu la délibération n°8 en date du 16 juin 2025 portant sur l'adoption de la taxe de séjour à compter 1^{er} janvier 2026,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 02 juin 2025,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- décide les modifications du Budget OT 2025 telles que présentées ci-dessus,
- autorise le président à signer tous les actes subséquents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON**



Adoptée à l'unanimité

**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**

